

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 14 FEVRIER 2018
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN**

18-06

OBJET : Reversement de la recette issue de la valorisation du verre collecté sur la commune de Saint-Maurice au profit des enfants des « Hôpitaux de Saint-Maurice ».

Membres en exercice	90
Présents titulaires	63
Représentés	21
Absents	6

Votants	84
Abstention	0
Suffrages exprimés	84
Pour	84
Contre	0

Présents :

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Clémence AVOGNON ZONON, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Eric BENSOUSSAN, Sylvain BERRIOS, Jean-Marc BRETON, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Pierre CARTIGNY, Nicole CERCLEY, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Catherine CHETARD, Nicolas CLODONG, François COCQ, Thierry COUSIN, Alain DEGRASSAT, Sylvain DROUVILLE, Monique FACCHINI, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Benoît GAILHAC, René GAILLARD, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Jean-Jacques GUIGNARD, Pierre GUILLARD, Delphine HERBERT, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Sengul KARACA, Marie KENNEDY, Nassim LACHELACHE, Laurent LAFON, Dominique LE BIDEAU, Nadia LECUYER, Patrick LE GUILLOU, Pierre LEBEAU, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Robin LOUVIGNÉ, Marie-Hélène MAGNE, Jacques JP Martin, Pascale MARTINEAU, Michel OUDINET, Gilles PANNETIER, Mary-France PARRAIN, Jean-Jacques PASTERNAK, Alain PAVIE, Vincent PINEL, Régis PIO, Christine RASETTI, Yoann RISPAL, Germain ROESCH, Christine RYNINE, Igor SEMO, Jean-Pierre SPILBAUER, Annie TRICOCHÉ, Jacqueline VISCARDI, Valérie ZELIOLI

Représentés :

Dominique ADENOT représenté par Christian FAUTRE, Jacques Alain BENISTI représenté par Michel OUDINET, Jean-Luc CADEDDU représenté par Mary-France PARRAIN, Adrien CAILLEREZ représenté par Jacqueline VISCARDI, Chantal CANALES représentée par Jacques JP MARTIN, Gilles CARREZ représenté par Pierre CARTIGNY, Sabine CHABOT représentée par Nicole CERCLEY, Stéphane CHAULIEU représenté par Annie TRICOCHÉ, Florence CROCHETON représentée par Marie-Hélène MAGNE, Isabelle DALLEAU représentée par Vincent PINEL, Pierre-Michel DELECROIX représenté par Nadine LECUYER, Olivier DOSNE représenté par Jean-Jacques GRESSIER, Carole DRAI représentée par Pierre GUILLARD, Michel DUVAUDIER représenté par Laurent JEANNE, Jean-Philippe GAUTRAIS représenté par Yoann RISPAL, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Gérard LAMBERT représenté par Jean-Jacques GUIGNARD, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET représentée par Caroline ADOMO, Marc MEDINA représenté par Jean-Jacques PASTERNAK, Catherine PRIMEVERT représentée par Thierry BARNOYER, Pascale TRIMBACH représentée par Christine RYNINE

Absents :

Patrick BEAUDOUIN, Christian CAMBON, Christel ROYER, Virginie TOLLARD, Sylvie TRICOT-DEVERT, Jean-François VOGUET

Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20180219-D18-06-DE Date de télétransmission : 19/02/2018 Date de réception préfecture : 19/02/2018

CONSEIL DE TERRITOIRE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 14 FEVRIER 2018

OBJET : Reversement de la recette issue de la valorisation du verre collecté sur la commune de Saint-Maurice au profit des enfants des « Hôpitaux de Saint-Maurice ».

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRÉ),

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

CONSIDERANT que la collecte sélective du verre a été engagée en avril 1994 par la ville de Saint-Maurice et que celle-ci avait décidé de reverser le produit de la valorisation de cette collecte à l'Hôpital National de Saint-Maurice, au profit des enfants,

CONSIDERANT la fusion de l'Hôpital National de Saint-Maurice et l'Hôpital Esquirol pour devenir « Les Hôpitaux de Saint-Maurice »,

CONSIDERANT le transfert de la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » à l'Établissement Public Territorial au 1^{er} janvier 2016,

CONSIDERANT la volonté de la commune de Saint-Maurice de continuer à reverser la recette issue de la valorisation du verre collecté sur le périmètre de Saint-Maurice, au profit des enfants des « Hôpitaux de Saint-Maurice »,

DELIBERE

Article 1

DECIDE d'allouer aux Hôpitaux de Saint-Maurice, situés au 14 rue du Val d'Osne à Saint-Maurice une subvention de 6 138,00 € au titre de 2016, correspondant à la recette issue de la valorisation du verre collecté sur la Commune de Saint-Maurice

Article 2

DECIDE d'allouer aux Hôpitaux de Saint-Maurice, situés au 14 rue du Val d'Osne à Saint-Maurice une subvention de 5 427,00 € au titre de 2017, correspondant à la recette issue de la valorisation du verre collecté sur la Commune de Saint-Maurice

Article 3

Dit que cette subvention, sectorisée sur Saint-Maurice, sera imputée au budget principal de l'EPT au chapitre 65

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Établissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président

Jacques J.P. MARTIN

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20180219-D18-06-DE
Date de télétransmission : 19/02/2018
Date de réception préfecture : 19/02/2018